

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAS CHABLIS (2024)

Unité d'aménagement : 037-71

Consultation publique tenue du 28 mai au 21 juin 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
5700, 4^e Avenue Ouest, local F-316

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 643-4680

Télécopieur : 418 644-6980

Courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographies de page couverture :

Samantha Martel, Scierie PSE

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-9819-3 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	1
Cadre légal.....	1
Objectifs de la consultation	1
Période et unité d'aménagement visée	2
Information rendue accessible	3
Bilan de la participation	3
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...3	
Conclusion.....	6
Annexes	7
Annonce de la tenue de la consultation	7
Avis public.....	8
Activité d'information tenue	9

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

Pour connaître la définition de différents **concepts forestiers** et du **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques ainsi que les plans d'aménagement spéciaux.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. Dans la région de la Capitale-Nationale, c'est la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf qui a cette responsabilité.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux a pour but de :

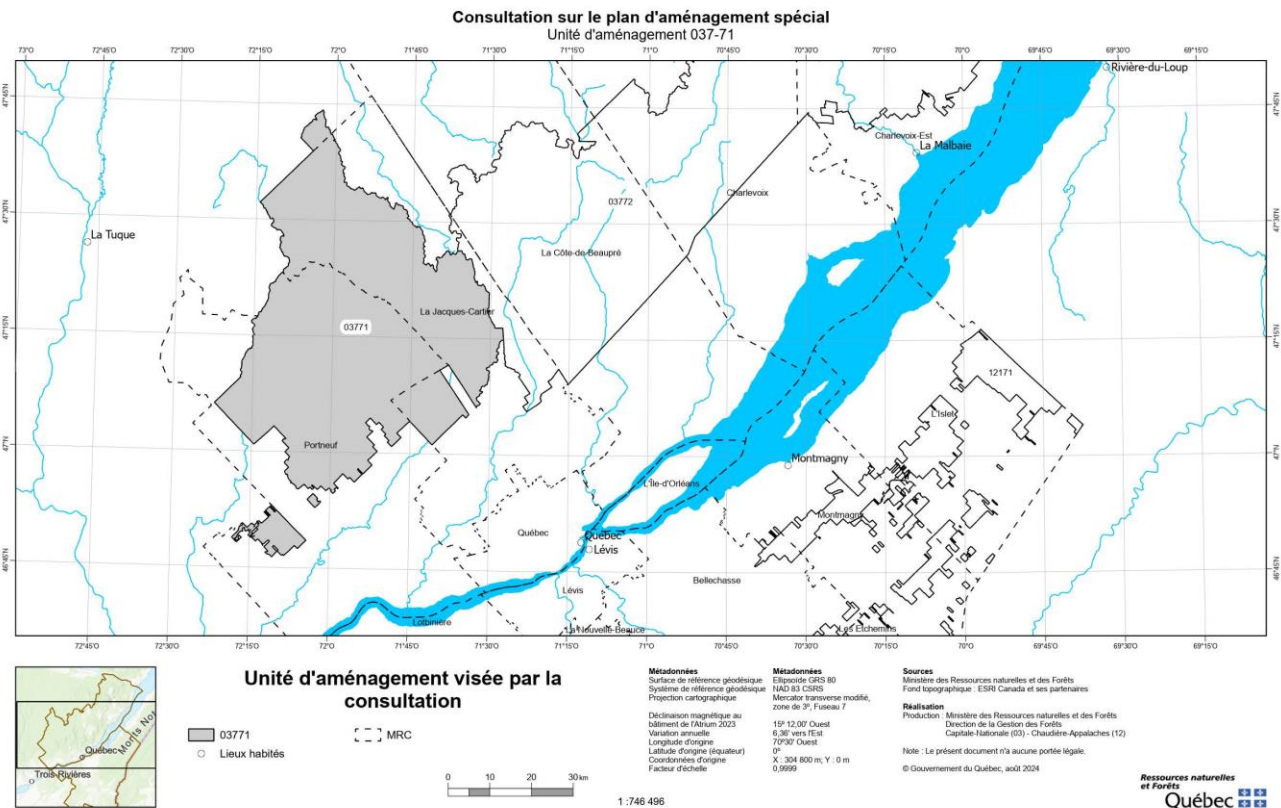
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ou à la ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉ D'AMÉNAGEMENT VISÉE

Du 28 mai au 21 juin 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les superficies incluses dans le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par un chablis dans l'unité d'aménagement 037-71.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 - Unité d'aménagement visée par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par un chablis dans l'unité d'aménagement 037-71, dans la région de la Capitale-Nationale. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans d'aménagement forestier régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur le PAS pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Consultation publique sur un plan d'aménagement spécial | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

BILAN DE LA PARTICIPATION

Au cours de la présente consultation publique, deux répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, cinq commentaires ont été reçus, dont trois émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 2 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
037-71	2	3	5	100

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les commentaires ont été reformulés dans un souci de concision. Les renseignements de nature confidentielle ou jugés sensibles (p. ex. les coordonnées géographiques, les descriptions détaillées de milieux d'intérêt, etc.) ont été supprimés. La colonne « numéro du commentaire » réfère au numéro de confirmation fourni lors du dépôt du commentaire sur la carte interactive.

Tableau 1 Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Numéro dossier	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Maintien des infrastructures	Villégiateur	19TBN7284310708	Le villégiateur demande de protéger la prise d'eau alimentant deux chalets sur le lac.	Une mesure d'harmonisation visant la protection intégrale d'une bande de 20 m a été établie de part et d'autre du ruisseau de décharge du lac de façon à assurer la protection de la ligne d'eau alimentant les deux chalets du lac visé par le commentaire reçu. Le MRNF transmettra cette préoccupation à la compagnie forestière responsable des travaux dans ce secteur. Par ailleurs, le RADF interdit les activités d'aménagement forestier sur une prise d'eau.
Demande d'information/ Localisation des travaux	Villégiateur	19TBN7864105377	Le villégiateur veut savoir si les travaux se concrétiseront dans un secteur présenté sur la carte.	Le bureau de l'unité de gestion entrera en contact avec le villégiateur pour confirmer les opérations forestières.
Mesures d'harmonisation	Territoire faunique structurée		Zec Batiscan-Neilson : La zec se demande si les mesures d'harmonisation associées aux chantiers de récolte prévus initialement au PAFIO seront reconduites. De plus, elle veut vérifier si ce sont seulement les chantiers avec des chablis de niveau 2 et 3 qui seront récoltés.	Les mesures restent les mêmes que celles identifiées au préalable des traitements sylvicoles inscrits dans le PAFIO. Ces mesures seront donc reconduites dans le plan spécial.

Maintien des infrastructures	Récréotourisme		La Vallée Bras-du-Nord transmet ses demandes associées aux secteurs de chablis près du sentier pédestre : • Être informé plusieurs jours avant le début des travaux. • Ne laisser aucun débris forestier dans le sentier pédestre. • Ne pas créer de chemin, d'aire d'ébranchage et d'empilement en bordure du sentier pédestre.	Le suivi de ce commentaire concerne des demandes d'harmonisation opérationnelle. Ainsi, le commentaire a été transmis à la compagnie forestière responsable des travaux de ce secteur. Par ailleurs, soulignons que le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 30 m doit être conservée de chaque côté d'un sentier aménagé pour lequel un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement.
Planification forestière	Industrie forestière		Principales préoccupations soulevées : complexité des opérations, gestion des volumes, aide financière insuffisante, scénarios sylvicoles et plan de mise en œuvre du chablis.	Un suivi écrit des principaux enjeux cités dans la lettre sera effectué. De plus, les enjeux ont été ou seront discutés à la table opérationnelle à laquelle participent le MRNF et les BGA.

Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur des secteurs d'intervention retenus lors de l'élaboration du plan d'aménagement spécial de l'unité d'aménagement 037-71 (Portneuf). Cet exercice permet de bonifier la conception du plan d'aménagement spécial et contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Capitale-Nationale, visitez la page prévue à cet effet sur le site Web Québec.ca (<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/capitale-nationale>).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 2 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

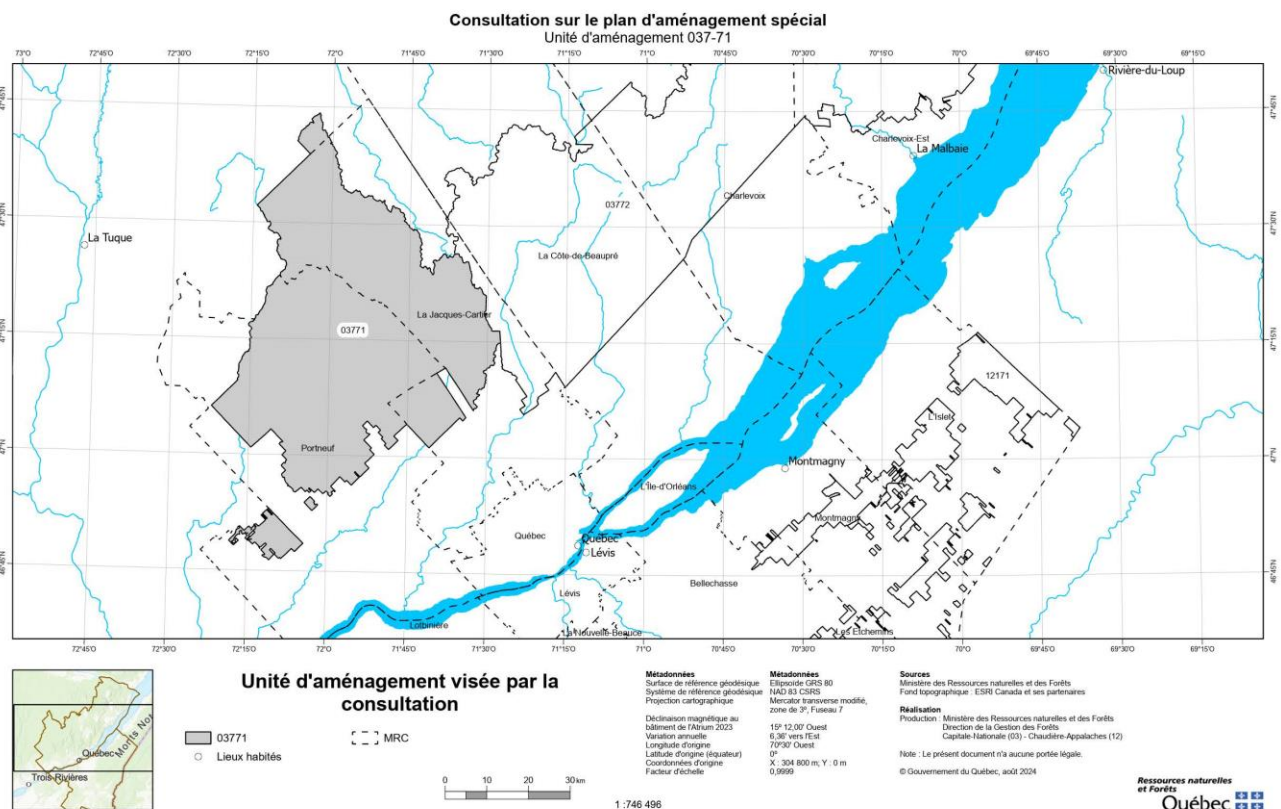
Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Lettre	Titulaires de baux de villégiature	Baux de villégiature situés dans un rayon de 1 500 m des secteurs consultés	108 baux de villégiature	1 ^{er} mai 2024
Lettre	Piégeur	Détenteurs et détentrices de droit de piégeage touché par le PAS	8	2 mai 2024
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	Liste des citoyens et citoyennes ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	48 citoyens et citoyennes	2 mai 2024
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires de la MRC touchée	<i>Courrier de Portneuf</i>	22 mai 2024
			<i>Le Quotidien</i>	25 mai 2024
			<i>Le Soleil</i>	25 mai 2024

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE — PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DANS LA CAPITALE-NATIONALE Du 28 mai au 21 juin 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par un chablis, dans la région de la Capitale-Nationale. Le PAS de l'unité d'aménagement 037-71 présente les secteurs où la récupération des bois touchés par la tempête de vent de décembre 2022 est importante et urgente. Au besoin, des travaux ayant pour but de régénérer la forêt dans ces secteurs y seront aussi planifiés et réalisés.



Pour consulter le plan et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale](https://Quebec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale).



Vous avez jusqu'au 21 juin 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Les spécialistes du Ministère tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Pour y assister, veuillez vous inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel à capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca. Des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites pour qu'elles puissent participer à la rencontre.

La séance aura lieu le mardi 4 juin 2024 de 12 h à 13 h

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : ug037@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix — Bureau de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
147-A, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 0J6
Téléphone : 418 875-4468

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

Une séance d'information virtuelle organisée par le MRNF a été réalisée le 4 juin 2024 dans le but de préciser les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes a conclu l'activité. Les secteurs d'interventions potentielles ont aussi été présentés aux participants et participantes de la TLGIRT de Portneuf le 11 juin 2024.

